

Compte-rendu du Comité Syndical du 9 novembre 2020 en mairie d'Yvoire

L'an deux mil vingt, le neuf novembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Yvoire, en séance publique, **sous la présidence de Madame Chrystelle BEURRIER, Vice-Présidente.**

Délégués titulaires en exercice	6
Délégués titulaires présents	5
Délégués suppléants remplaçants présents	0
Quorum	2
Date de convocation (<i>date de la télétransmission</i>)	3 novembre 2020

Délégués titulaires présents	
Communes	Nom, Prénom
Yvoire	KUNG Jean-François
Yvoire	MOUCHET Sylvia
Excenevex	BEURRIER Chrystelle
Excenevex	CREUSOT Emilie
Excenevex	CLETON Emmanuelle
Délégués suppléants remplaçants	
Délégués titulaires excusés	
Yvoire	BAUD-LAVIGNE Valérie
Assistent	
Yvoire	PEREIRA Maude, déléguée suppléante <i>sans voix délibérative</i>
Yvoire	DURET Aline, déléguée suppléante <i>sans voix délibérative</i>
Service Administratif SIVU <i>Mise à disposition d'Yvoire</i>	DENIER Julia
Secrétaire de séance	
a été élue secrétaire : Maude PEREIRA	

Madame la Présidente de séance déclare la séance ouverte à 18h05.

1-Administration Générale

Le Comité Syndical, DELIBERE, à l'unanimité,

Article 1 : Adopte le compte rendu de la réunion précédente du 29 juillet 2020 sans observation particulière.

2-Désignation des délégués locaux auprès du CNAS

Madame la Présidente rappelle que le SIVU Excenevex-Yvoire adhère au Comité National de l'Action Sociale, lequel propose des prestations particulières à caractère social en faveur des familles des agents des collectivités territoriales.

Dans ce cadre un représentant du Comité Syndical doit être désigné pour représenter le SIVU au sein de l'institution et notamment lors de son assemblée générale. Par ailleurs un délégué des agents de la collectivité représentera le personnel local.

Madame la Présidente demande si un élu est volontaire pour représenter le SIVU auprès du CNAS.

Le comité syndical, DELIBERE, à l'unanimité,

DESIGNE Sylvia Mouchet pour représenter le SIVU Excenevex-Yvoire au sein du collège « élus » auprès du Comité National de l'Action Sociale pour la durée de la mandature.

3-Annulation de la délibération n°0004-29072020 du 29 juillet 2020 créant un emploi technique contractuel à temps non complet au 1^{er} septembre 2020

Madame la Présidente rappelle qu'un emploi technique contractuel a été créé par délibération du 29 juillet dernier, mais qu'il ne se justifie pas pour le moment.

Madame la Présidente demande au Comité syndical de supprimer la création de cet emploi.

Le Comité Syndical, DELIBERE, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'annulation de la délibération n°0004-29072020
- **PRÉCISE** que l'emploi technique précité ne fera pas l'objet d'une création de poste

4-Répartition des déplacements par les services techniques des communes d'Excenevex et d'Yvoire au SIVU des écoles

Madame la Présidente demande au comité syndical d'approuver la nouvelle répartition des agents techniques au SIVU des écoles pour une meilleure organisation des services des deux communes. Les agents techniques de la commune d'Excenevex se chargeraient de l'entretien du groupe scolaire Marcel Forax (intérieur/extérieur) et les agents techniques de la commune d'Yvoire se chargeraient de l'entretien du groupe scolaire Excenevex / Yvoire (intérieur/extérieur).

Le Comité Syndical, DELIBERE, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la nouvelle répartition des agents techniques du SIVU comme énoncé ci-dessus
- **PRÉCISE** que les agents des services techniques des mairies d'Yvoire et d'Excenevex devront effectuer les missions afférentes à cette nouvelle répartition des tâches

5-Organisation des emplois du temps des agents du SIVU au service scolaire et périscolaire

Selon l'activité des classes, de la garderie et de la cantine, il est parfois nécessaire de revoir les plannings des agents du SIVU, tant pour les contractuels que pour les titulaires dans la limite de 1607 h par an. Ainsi depuis la rentrée de septembre, les plannings de certains agents doivent être revus afin de faire face d'une part à la charge administrative, et d'autre part de répondre à un besoin supplémentaire d'ATSEM au regard de l'organisation des classes en double niveau. Ce changement pourra être effectué au cours de l'année scolaire selon les évolutions des effectifs et des besoins identifiés par l'équipe pédagogique.

Aussi, afin de faciliter l'organisation des plannings, il est demandé au Comité Syndical d'autoriser Madame la Présidente à modifier le planning des agents contractuels et/ou titulaire et stagiaire à temps complet ou non complet au cours de l'année scolaire afin d'optimiser l'organisation des temps scolaires et périscolaires.

Le Comité Syndical, DELIBERE, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à modifier les plannings des agents contractuels et/ou titulaires et stagiaires à temps complet ou non complet, avec leur accord.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document utile à cet effet.

6-Subvention exceptionnelle classe bleue

La classe bleue prévue en mars 2020 a dû être reportée.

Prévue initialement pour 65 élèves, ce sont 80 élèves qui sont partis du 5 au 9 octobre 2020

Le SIVU a versé une subvention de 7 000 euros à l'APE Excenevex Yvoire, soit 107 euros par enfants.

Afin de permettre à un maximum d'enfants d'apprendre à nager, il a été décidé de faire partir 80 enfants.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'allouer une subvention exceptionnelle de 1600 euros à l'APE Excenevex-Yvoire pour prendre en charge le coût supplémentaire du séjour.

Le Comité Syndical, DELIBERE, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à verser la somme de 1 600 € à l'APE Excenevex-Yvoire.

Les sommes seront imputées au compte 6574.

7-Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités et /ou faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Madame la Présidente demande au Comité Syndical, pour le mandat en cours et notamment afin de pallier à la surveillance des maternelles qui dépassent les 60 enfants par repas (la règle étant de 1 adulte pour 10 petits), de l'autoriser à recruter en cas de besoin des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés aux accroissements d'activités du SIVU Excenevex-Yvoire.

Le Comité Syndical, DELIBERE, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant, à recruter des agents contractuels tel qu'évoqué ci-dessus, pour le seul mandat en cours et à signer tout document nécessaire à l'élaboration des contrats et plannings.

Questions diverses

8-Marchés publics et accords-cadres – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au maire :

Vu la délibération n° 0007-08072020 en date du 8 Juillet 2020 portant délégation de fonctions,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R.2123-1 1°,

En application de cette délégation, ont été prises les décisions suivantes :

Lancement de l'accord-cadre à bons de commande pour confection et livraison de repas en liaison chaude destinés au restaurant scolaire, d'une durée de 1 an reconductible 1 fois de façon expresse.

Montant minimum annuel de 30 000 €

Montant maximum annuel : 104 000 €

Remise des plis le 30 novembre à 16h.

La séance est levée à 18h29

Communications orales

Madame la Vice-Présidente :

- informe le comité syndical de l'absence d'un agent du SIVU, certains agents et élus ont été mobilisés pour pallier cette absence.
- ajoute que les directrices sont en demande d'une ATSEM supplémentaire (création d'un poste à temps plein), au vu de l'ajout d'une classe supplémentaire.
- souhaite doter les agents de masques inclusifs.

**VU LA PRESIDENTE,
Valérie BAUD-LAVIGNE**

